

Montreuil, le 21 mars 2022



**Madame Frédérique VIDAL**  
**Ministère de l'Enseignement supérieur, de la**  
**Recherche et de l'Innovation**  
**1 Rue Descartes**  
**75231 PARIS Cedex 05**

Réf. 016-22

Objet : Situation des agents contractuels des CROUS

Madame la ministre,

La CGT attire votre attention sur la situation des agents contractuels des CROUS sous quasi statut DAPOUS.

Alors que les réformes de grille de la catégorie C sont transcrites pour eux, la dernière réforme ne l'est pas. C'est cette correspondance rigoureuse qui a facilité l'intégration des agents des CROUS dans le corps de fonctionnaires des ATRF, suite à l'accord de titularisation de 2017, permettant la coexistence de deux statuts sur les mêmes métiers aujourd'hui.

La pandémie n'a pas permis d'organiser en 2020 la 3<sup>e</sup> session de titularisation pour 400 agents contractuels.

Pourtant, le comportement des agents des CROUS pendant la pandémie a été essentiel au service public et a validé la volonté de titularisation des agents qui n'exercent pas seulement un métier technique, mais rendent d'abord un service public à la communauté universitaire.

Le MESRI, avec l'accord de la DGAFP, a décidé d'ouvrir un concours de recrutement en déplaçant la proportion de concours internes, de façon à pouvoir recruter 400 agents parmi les lauréats et ainsi tenir l'engagement de l'État des 2000 titularisations de contractuels. La CGT a approuvé cette disposition.

Pour l'instant, ces engagements très clairs n'ont eu aucune traduction en 2022, ce qui nous inquiète fortement.

Enfin, des dispositions réglementaires aménageant le quasi-statut en extinction des DAPOUS ont été concertées entre MESRI et DGAFP, de façon à permettre la mobilité entreregions des agents et la reprise des promotions. Là aussi, la situation n'avance pas, alors qu'il nous apparaît qu'un tel exercice relève d'une normalisation de la gestion



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION  
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43

Internet : [www.ferc-cgt.org](http://www.ferc-cgt.org) e-mail [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

des personnels toujours contractuels.

Nous vous demandons d'intervenir pour que ces dispositions se mettent en œuvre. Elles sont justes et fortement attendues par les personnels.

Veillez recevoir, madame la ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs

**Marie BUISSON**  
**Secrétaire Générale**



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION  
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43

Internet : [www.ferc-cgt.org](http://www.ferc-cgt.org) e-mail [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)